République Française
Département du Calvados
Commune de LANTHEUIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANTHEUIL

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents :** 12 **Votants :** 13	**Séance du jeudi 12 février 2015** L'an deux mille quinze et le douze février l'assemblée régulièrement convoqué le 04 février 2015, s'est réuni sous la présidence de Gérard LEU. **Sont présents :** Gérard LEU, Joël MARIE, Frédéric BEAU, Jean-Claude MARIE, Guy DELAMOTTE, Dominique MARIN, Claudine LORILLU, Patrice JAHOUEL, Thierry LEPAGE, Patricia BUON, Véronique KIRSCH, Fabienne ALLAIN **Représentés :** Daniel RICHARD **Excusés :** Naïma SEFSOUF **Absents :** Claire PITEL **Secrétaire de séance :** Frédéric BEAU

Objet: Demande de DETR : Programme de Voirie 2015 - 2015_02_01

1° DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) A L'ETAT POUR L'ANNEE 2015 : PROGRAMME DE VOIRIE 2015 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de rénovation des voiries communales pour l'année 2015. Ce programme consiste en la réfection des chaussées des rues du XIIème Siècle et de la Vallée.

Monsieur le Maire expose que ces voies n'ont pas été refectionnés depuis de très nombreuses années. En outre, elles ont subi les travaux de création du réseau d'assainissement collectif, d'effacement des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public ainsi que le renouvellement des canalisations d'eau potable.

Le montant estimatif de ces travaux de voirie est de 79 473,65 € hors taxes (soit 95 356,69 € TTC) qui seront financés sur les fonds propres de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu des critères d'éligibilité des travaux de voirie à la DETR (grosses réparations de la chaussée), le montant prévisionnel des dépenses subventionnables s'élève à 73 466,56 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), :

- de solliciter la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2015 auprès de Monsieur le Préfet du Calvados,
- et de charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette demande.

Objet: EGLISE DE PIERREPONT : DESIGNATION D'UN ARCHITECTE - 2015_02_02

2°) EGLISE DE PIERREPONT : DESIGNATION D'UN ARCHITECTE DU PATRIMOINE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DES TRAVAUX ET DU RELEVE ARCHITECTURAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Eglise de la Sainte-Trinité du hameau de Pierrepont est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. De ce fait, tous travaux doivent être entrepris avec l'accord et sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que des travaux de conservation et de restauration de cet édifice communal pourraient être envisageables selon un calendrier qui devra être défini.

Préalablement à ces travaux, le Service Territorial d'Archéologie et du Patrimoine du Calvados a invité la Commune à faire réaliser un diagnostic de l'état actuel de l'Eglise de la Sainte Trinité et un relevé architectural par un Architecte du patrimoine.

Après consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de M. François POUGHEOL qui se décompose de la façon suivante :

- Diagnostic du bâti : 3 363,08 € Hors taxes (4 035,69 € TTC)
- Relevé architectural : 3 956,88 € Hors taxes (4 7478,25 € TTC)

Après avoir entendu cet exposé, examiné les offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis de M. François POUGHEOL ci-dessus désigné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.